

<https://enseignants.se-unsa.org/Nouveaux-programmes-d-EPS-au-lycee-va-t-on-vers-une-vraie-evolution>



Nouveaux programmes d'EPS au lycée : va-t-on vers une vraie évolution ?

- Je suis... - Prof d'EPS - Métier -

Date de mise en ligne : mercredi 16 mai 2018

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le Conseil supérieur des programmes (CSP) a publié le 7 mai 2018 « une note d'analyses et de propositions sur les programmes de lycée » dont un paragraphe sur l'éducation physique et sportive.

Cette note qui ressemble à un texte d'orientation destiné aux rédacteurs des futurs programmes, fait suite à une série d'auditions d'organisations syndicales, d'inspecteurs généraux ou d'associations professionnelles qui se sont tenues au premier trimestre 2018.

Le SE-Unsa auditionné pour sa part le 5 avril dernier avait demandé, entre autres, la création d'une spécialité « Sciences et enjeux de l'EPS » pour rendre l'offre d'EPS au lycée plus cohérente et préparant mieux les élèves à une orientation future ([relire le projet du SE-Unsa](#)). Malgré un soutien de cette proposition lors du CSE, le ministère ne l'avait pas retenue.

Bilan des actuels programmes d'EPS

Le CSP dresse un bilan très mitigé des programmes actuels d'EPS au lycée mis en place à l'occasion de la réforme Chatel en 2010 partant du constat que les élèves n'adhèrent pas à la forme de pratique proposée ni ne poursuivent la pratique hors de leur scolarité.

Il note aussi un manque de continuité dans la terminologie utilisée pour qualifier les niveaux attendus : au collège on parle désormais d'attendus de fin de cycle 3 et 4 alors qu'au lycée on parle de niveaux de maîtrise 3, 4 et 5.

Préconisations pour les futurs programmes d'EPS

Par conséquent, le CSP préconise que les futurs programmes prennent d'avantage en considération la continuité du parcours de chaque élève dans le cadre du bac-3/bac+3, que ce soit dans leur contenu ou dans leur forme.

Pour le CSP, les nouveaux programmes devront offrir plus de repères et de motivation aux élèves.

En vue du bac 2021, s'il ne semble pas demander la fin de l'évaluation en Contrôle en cours de formation (CCF), le CSP souligne cependant la forme exceptionnelle de cette modalité d'évaluation parmi les disciplines obligatoires du futur lycée et semble exiger des prochains programmes d'EPS de justifier et même légitimer cette singularité...

L'avis du SE-Unsa

Si le SE-Unsa partage la recherche d'un meilleur continuum bac-3/bac+3 dans le parcours sportif de chaque élève, enjeu au coeur de son projet d'EPS pour le futur lycée, il veut rester prudent sur deux points.

D'une part, les programmes actuels d'EPS au lycée réorganisés en 5 compétences propres (CP) ont donné des repères plus clairs aux enseignants dans la programmation de leurs activités, ils ont aussi permis le développement d'activités jusqu'alors peu connues ou peu pratiquées en milieu scolaire mais dont l'attractivité et la motivation générée ont fait leurs preuves chez les élèves. Il faudra que les nouveaux programmes prennent en compte ces deux éléments.

D'autre part, le SE-Unsa s'interroge sur le décalage entre volume horaire obligatoire d'EPS et ambitions affichées : comment le CSP envisage-t-il d'intégrer dans les nouveaux programmes d'EPS de telles ambitions sur les seulement 2h hebdomadaires prévues dans le tronc commun ?

Comme il le fait depuis l'ouverture du dossier bac/lycée, le SE-Unsa prendra toute sa place dans les travaux afin que ces enjeux affichés ne soient pas que vaines paroles et que les nouveaux programmes d'EPS soient à la hauteur de ses ambitions pour les élèves et les enseignants.